

Pavillon France – CRMA Ile-de-France

**NY NOW - Espace Handmade® Designer Maker,
salon international de la maison et du cadeau**



Du 18 au 20 octobre 2020 - New York (USA)

Artisans, cap sur New-York !

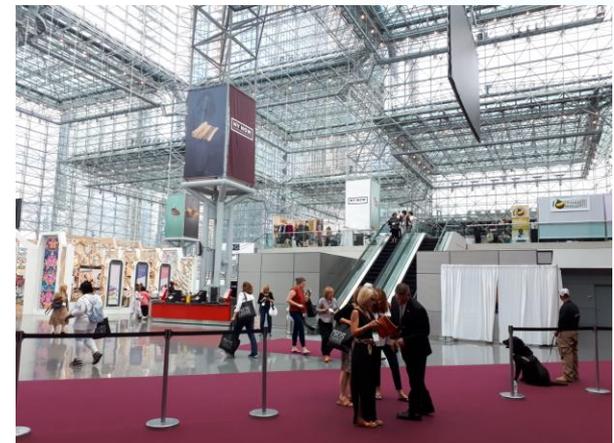
La Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Ile-de-France (CRMA Ile-de-France) vous propose d'exposer au pavillon France à l'occasion du salon [NY NOW](#), la référence mondiale des salons de la décoration et du cadeau.

NY NOW est l'événement professionnel incontournable des Arts de vivre aux Etats-Unis. Ce salon regroupe chaque année près de 2 500 exposants et 250 000 visiteurs professionnels en provenance des 50 Etats des Etats-Unis et de plus de 80 pays.

Cette année, l'exposition se tiendra du dimanche **18 au mardi 20 octobre 2020** en plein cœur de New York, au Jacob K. Javits Convention Center.

Secteurs d'activité concernés par le salon :

décoration, ameublement, luminaire, arts de la table, céramique, cadeaux et souvenirs, jeux et jouets, kits DIY, senteurs, textile, accessoires de mode, bijoux, vêtements, etc.



HANDMADE® DESIGNER MAKER, un espace réservé à l'artisanat et au fait main

Les entreprises accompagnées par la CRMA Ile-de-France exposeront dans cette partie du salon, **dédiée au « fabriqué main »** sur des stands de 6 ou de 9 m2 avec ou sans angle*. L'accent est mis sur la production limitée et la qualité de l'artisanat traditionnel, écologique et contemporain.



Exposer à NY NOW vous permet de :

- découvrir le marché américain
- développer de nouveaux courants d'affaires et/ou renforcer votre notoriété sur ce marché
- rencontrer des acteurs locaux (acheteurs de boutiques, grands magasins, musées, importateurs/distributeurs, presse locale, etc.)
- réduire les coûts et risques liés à votre développement sur cette zone en bénéficiant de l'accompagnement collectif et subventionné, proposé par la CRMA Ile-de-France

Secteurs d'activité concernés :

pièces uniques et originales en séries limitées, sur tous les supports et réalisées à la main, telles qu'objets de décoration, céramique, art de la table, linge de maison, mode et accessoire, bijoux de création, maroquinerie, papeterie, etc.



*sous réserve de disponibilité

Rejoignez notre pavillon collectif

Stand de 6 m²

Depuis 2014, la CRMA Ile-de-France accompagne les entreprises artisanales d'Ile-de-France dans leur développement à l'international et propose une offre clé en main subventionnée (près de 50% de subventions pour les artisans immatriculés en Ile-de-France).* Entreprises hors Ile-de-France, nous consulter au 01 80 48 27 50.

<p>I – 1 STAND DE 6 m2 SANS ANGLE PAR EXPOSANT sur le pavillon Handmade Designer Maker Inclus : cloisons, moquette, éclairage, une réserve commune, enseigne et mobilier de base en location <i>*sous réserve de la disponibilité sur le pavillon collectif</i></p> <p>II – VOL ALLER-RETOUR PARIS/ NEW YORK Pour le chef d'entreprise ou son représentant</p> <p>III – HÉBERGEMENT 6 nuitées d'hôtel en chambre simple avec petit déjeuner pour le chef d'entreprise ou son représentant</p> <p>III – TRANSPORT DES MARCHANDISES – FRÊT (ALLER - RETOUR) Calculé sur la base de 100 kg taxable maximum, soit 0,60 cbm (1m3 = 167 kg en aérien).</p> <p><u>Non inclus dans notre offre :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Les frais d'enlèvement et de livraison dans les locaux de notre transporteur collectif- Les frais de droits et taxes douanières et locales applicables selon vos produits et ventes sur place- La mise en place de la garantie bancaire pour l'exportation temporaire sous facture- Au-delà des 100 kilos, le kilo supplémentaire vous sera refacturé	<p>4 060,00 €</p>
<p>1 angle (<i>facultatif, sous réserve de la disponibilité sur le pavillon collectif</i>)</p>	<p>350,00 €</p>
<p>MONTANT TOTAL restant à charge de l'entreprise, après déduction faite des subventions (indiquer le montant total avec ou sans angle facultatif)</p>	<p>€</p>

Important : la location de mobilier supplémentaire, vol accompagnant, supplément chambre double, frais départ ou retour différé, repas et dépenses à caractère personnel, les pourboires et taxes locales, transport locaux et déplacements à caractère personnel sur place ne sont pas pris en charge par la CRMA Ile-de-France.

Rejoignez notre pavillon collectif

Stand de 9 m²

Depuis 2014, la CRMA Ile-de-France accompagne les entreprises artisanales d'Ile-de-France dans leur développement à l'international et propose une offre clé en main subventionnée (près de 50% de subventions pour les artisans immatriculés en Ile-de-France).* Entreprises hors Ile-de-France, nous consulter au 01 80 48 27 50.

<p>I – 1 STAND DE 9 m2 SANS ANGLE PAR EXPOSANT sur le pavillon Handmade Designer Maker Inclus : cloisons, moquette, éclairage, une réserve commune, enseigne et mobilier de base en location <i>*sous réserve de la disponibilité sur le pavillon collectif</i></p> <p>II – VOL ALLER-RETOUR PARIS/ NEW YORK Pour le chef d'entreprise ou son représentant</p> <p>III – HÉBERGEMENT 6 nuitées d'hôtel en chambre simple avec petit déjeuner pour le chef d'entreprise ou son représentant</p> <p>III – TRANSPORT DES MARCHANDISES – FRÊT (ALLER - RETOUR) Calculé sur la base de 100 kg taxable maximum, soit 0,60 cbm (1m3 = 167 kg en aérien).</p> <p><u>Non inclus dans notre offre :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Les frais d'enlèvement et de livraison dans les locaux de notre transporteur collectif- Les frais de droits et taxes douanières et locales applicables selon vos produits et ventes sur place- La mise en place de la garantie bancaire pour l'exportation temporaire sous facture- Au-delà des 100 kilos, le kilo supplémentaire vous sera refacturé	<p>5 100,00 €</p>
<p>1 angle (<i>facultatif, sous réserve de la disponibilité sur le pavillon collectif</i>)</p>	<p>350,00 €</p>
<p>MONTANT TOTAL restant à charge de l'entreprise, après déduction faite des subvention (indiquer le montant total avec ou sans angle facultatif)</p>	<p>€</p>

Important : la location de mobilier supplémentaire, vol accompagnant, supplément chambre double, frais départ ou retour différé, repas et dépenses à caractère personnel, les pourboires et taxes locales, transport locaux et déplacements à caractère personnel sur place ne sont pas pris en charge par la CRMA Ile-de-France.

Candidatures et admissions

Afin de constituer votre dossier de candidature, merci de nous transmettre **avant le 31 juillet 2020** la documentation suivante à l'adresse mail :

yasmina.font-alba@crma-idf.fr

1. le bon d'engagement signé et tamponné (page 7)
2. 60 % d'acompte (voir modalités de paiement page 8)
3. un extrait d'immatriculation au Répertoire de Métiers d'Ile-de-France (extrait D1)
4. vos réponses au [questionnaire suivant](https://bit.ly/2u5fko6) : <https://bit.ly/2u5fko6>
5. des photos de votre atelier et de vos créations fabriquées à la main

Votre inscription ne deviendra définitive qu'après délibération du Comité de sélection de la CRMA IDF et validation de votre dossier complet.



Engagement de participation – NY NOW 2020

Je soussigne (NOM et Prénom) :

Agissant pour le compte de l'entreprise ci-après :

Raison sociale :

N° de SIRET :

Adresse postale :

Code postal :

Ville :

Tél. :

Port. :

Courriel :

Site Internet :

Activité de l'entreprise :

Effectif :

Code NAF :

Date de création :

N° D'IMMATRICULATION AU RÉPERTOIRE DES MÉTIERS :

RM :

Souhaite m'inscrire à l'opération collective proposée par la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Ile-de-France pour exposer sur l'espace CRMA IDF / HANDMADE DESIGNER MAKER au sein du **Salon NY NOW du 18 au 20 octobre 2020** et déclare avoir pris connaissance des conditions générales de participation proposées par la CRMA Ile-de-France.

Fait à

Le

Avec le soutien de :

**BANQUE
POPULAIRE** 



**Signature du représentant ET cachet de l'entreprise précédés
de la mention manuscrite « lu et approuvé » :**

Modalités de paiement

Le paiement s'effectue comme suit :

1. Le 1^{er} acompte de 60% est à verser à l'inscription⁽¹⁾ avant le 31 juillet 2020.
2. A réception de la facture, le solde (règlement de la participation en totalité avant le 1er octobre 2020) *
 - Vous avez la possibilité de régler en une seule fois l'acompte et le solde.

	Stand	ACOMPTE 60% (à régler à l'inscription)	SOLDE (à verser avant le 1 ^{er} octobre)	TOTAL
6 m2	sans angle	2 436,00 €	1 624,00 €	4 060,00 €
	avec angle <i>Sous réserve de disponibilité</i>	2 646,00 €	1 764,00 €	4 410,00 €

9 m2	sans angle	3 060,00 €	2 040,00 €	5 100,00 €
	avec angle <i>Sous réserve de disponibilité</i>	3 270,00 €	2 180,00 €	5 450,00 €

Modalités de paiement (suite)

- Vous choisissez de régler par :

chèque bancaire à l'ordre de la « CRMA Île-de-France » par un envoi postal adressé à :

**CRMA Île-de-France
NY NOW 2020
72 / 74 rue de Reuilly CS 0315
75592 PARIS CEDEX 12**

virement bancaire (Cf. RIB ci-dessous)

BP RIVES DE PARIS				
Titulaire du compte/Account holder		Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation. This statement is intended for your payees and/or payors when setting up Direct debit, Standing orders, Transfers and Payment. Please use this Bank account statement when booking transactions. It will help avoiding execution errors which might result in unnecessary delays.		
CRMA IDF				
72 BOULEVARD DE REUILLY CS0315 75592 PARIS CEDEX 12				
Relevé d'identité bancaire / Bank details statement				
IBAN (International Bank Account Number)		BIC (Bank Identification Code)		
FR76 1020 7000 4404 0440 1980 455		CCBPFPPMTG		
Code Banque	Code Guichet	N° du compte	Clé RIB	Domiciliation/Paying Bank
10207	00044	04044019804	55	BPRIVES

Conditions générales de participation

- L'entreprise atteste de l'exactitude des informations fournies dans le présent document. Toutes les informations communiquées dans le dossier de candidature sont certifiées exactes par le signataire. Toute modification de ces informations survenue après l'accord de participation doit être signalée sans délai et par écrit à la CRMA Ile-de-France, personne référente : Yasmina FONT (CRMA Île-de-France – 72 / 74 rue de Reuilly - CS 0315 - 75592 PARIS CEDEX 12)
- L'entreprise doit être en situation régulière au regard des obligations fiscales et sociales.
- Les inscriptions à la mission NYNOW 2020 ne deviendront définitives qu'après délibération du Comité de sélection de la CRMA Ile-de-France et la validation de votre dossier complet. Seules les entreprises sélectionnées seront autorisées à participer à la mission NYNOW 2020. Ces entreprises seront informées par le service Export de la CRMA Ile-de-France.
- L'entreprise sélectionnée s'engage à :
 - Fournir le bon d'engagement de participation signé et tamponné (Cf. Page 7) et annexes paraphées
 - Respecter les modalités de paiement (Cf. page 8) et à effectuer le règlement de la participation en totalité **avant le 01/10/2020**.
 - Faire parvenir à la CRMA Ile-de-France les informations du bilan réalisé à partir du questionnaire d'évaluation, avant le 21 novembre 2020
 - À fournir sur simple demande à la CRMA Ile-de-France tous les éléments d'information sur l'entreprise en lien avec cette opération (évolution du chiffre d'affaires, pourcentage à l'export, développement de courants d'affaires, devis et confirmation de marchés en lien avec cette prospection, etc.). Les entreprises qui ne retourneront pas ces éléments ne seront plus éligibles aux forfaits d'accompagnement de la CRMA Ile-de-France.
 - À respecter les dispositions du règlement CE n°1998/2006 du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides de minimis.
- Toute annulation doit être déclarée par courrier recommandé avec accusé de réception au moins 60 jours avant la date prévue de l'opération à l'adresse de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Île-de-France (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Île-de-France (CRMA Île-de-France - 72, rue de Reuilly - CS 0315 - 75592 PARIS CEDEX 12). L'acompte sera restitué en cas d'annulation déclarée antérieure à 60 jours avant le départ. En cas d'annulation dans un délai inférieur à 60 jours avant le départ, l'acompte sera conservé et l'entreprise sera tenue au paiement de l'intégralité du prix de la prestation.
- Les entreprises bénéficiaires de l'offre CRMA IDF devront apposer sur leur stand, à la vue du public, pendant toute la durée du salon, les supports de communication CRMA IDF et partenaires qui leur seront remis. Le non-respect de cette obligation pourrait entraîner l'inéligibilité aux autres aides de la CRMA IDF.

Mentions RGPD – Engagement NYNOW (1/2)

- Conformément aux dispositions de l'article 5 du Règlement européen n°2016/679, la collecte et le traitement des données des bénéficiaires du programme respectent les principes suivants : licéité, loyauté et transparence, limitation des finalités, minimisation de la collecte et du traitement des données, durée de conservation des données déterminée ou déterminable, intégrité et confidentialité des données collectées et traitées.
- Conformément aux dispositions de l'article 13 du Règlement européen n°2016/679 sur la protection des données personnelles et à la loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous êtes invités à prendre connaissance des informations suivantes :
- Le responsable du traitement est le Président de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Ile-de-France. Ses coordonnées sont CRMA Île-de-France - 72, rue de Reuilly - CS 0315 - 75592 PARIS CEDEX 12– tél. 01 80 48 26 05 - president@crma-idf.fr.
- La CRMA Ile-de-France a désigné un délégué à la protection des données. Il peut être contacté à l'adresse dpo-crma@crma-idf.fr
- La finalité de la collecte des données personnelles vous concernant a pour but :
 - De présenter votre participation au comité de sélection de la CRMA IDF
 - De présenter votre participation aux organisateurs du salon NYNOW – HANDMADE
 - De constituer le guide répertoire du salon NYNOW
 - D'organiser votre voyage (réservation de billets en agence de voyage) et transport des marchandises (agence de transport/ FRET).
 - De communiquer autour du salon sur les réseaux sociaux
 - De vous mettre en relation avec le constructeur du stand si besoin
- Les données à caractère personnel recueillies seront conservées pour une durée de 5 ans à compter de la réception des données.
- Les destinataires des données à caractère personnel sont la CRMA Ile-de-France, l'agence de voyage et l'agence de fret sélectionnées, les organisateurs du salon NYNOW, et le constructeur du stand.

Mentions RGPD – Engagement NYNOW (2/2)

- Conformément à la réglementation concernant le traitement des données à caractère personnel, vous pouvez exercer les droits suivants : droit d'accès, de rectification et droit à l'oubli, droit à la portabilité de vos données, droit à la limitation et à l'opposition du traitement des données, droit de déterminer le sort des données après la mort, droit de saisir l'autorité de contrôle compétente, droit de retirer son consentement à tout moment. Vous pouvez exercer vos droits en contactant par mail le délégué à la protection des données de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Ile-de-France (dpo-crma@crma-idf.fr) en précisant vos nom et prénom et l'objet de votre demande. Votre demande sera traitée dans un délai de 30 jours maximum, sous réserve que vous produisiez un justificatif d'identité.
- L'exigence de fourniture de données à caractère personnel conditionne votre participation au dispositif et la signature du contrat d'engagement.
- Le traitement ne prévoit aucune prise de décision automatisée.
- Nous nous engageons à protéger les données à caractère personnel collectées, à ne pas les transmettre à des tiers sans que vous n'ayez été informé et à respecter les finalités pour lesquelles ces données ont été collectées.
- De plus, la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Ile-de-France s'engage à notifier dans les meilleurs délais l'utilisateur en cas de rectification ou de suppression des données et de manière générale toute violation portant sur des données à caractère personnel vous concernant.

« Je reconnais par la présente avoir pris connaissances des informations présentées sur ce document. »

OUI

NON

« J'accepte par la présente que mes données soient utilisées par la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Ile-de-France à des fins de prospection et de communication ultérieure. J'ai été informé(e) que cette acceptation ne conditionne pas ma participation à la mission NY NOW 2020. »

OUI

NON

Fait à le / / 2020

Comment financer son développement export ?

La CRMA Ile-de-France et ses partenaires proposent aux artisans franciliens un programme export à des coûts subventionnés.

Les dépenses restantes à charge de l'entreprise peuvent être éligibles pour certaines aides & financements à l'instar de :

- Aides régionales TP'UP destinées aux entreprises d'Ile-de-France <https://www.iledefrance.fr/tpup>
- Indemnités éventuelles destinées aux adhérents des Ateliers d'Art de France ou labellisés EPV (Entreprise du Patrimoine Vivant)
- Campagne de financement participatif : www.kisskissbankbank.com
- Soutien financier possible pour les adhérents d'Ateliers d'Art de France <https://www.ateliersdart.com>

Avec le soutien de :



Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Ile-de-France
72 / 74 rue de Reuilly CS 0315
75592 PARIS cedex 12

www.crma-idf.com

Yasmina FONT - Chargée de développement économique – Export
Tel : 01 80 48 27 50
yasmina.font-alba@crma-idf.fr

Service Export : export@crma-idf.fr
Tel : 01 80 48 27 50